



Editorial



Photo : M. Marc

Bilan des tirs et dégâts 2000

Le nombre élevé de sangliers qui subsistait dans la cuvette genevoise après la fermeture de la chasse dans l'Ain, en janvier 2000, s'est traduit, dès le printemps, par une forte pression des hardes sur les cultures de l'Ouest genevois.

La plupart des dégâts ont été constatés dans les régions du Mandement et de la Champagne, que ce soit sur les blés ou sur les maïs.

A ce jour, près de 250'000 francs de dégâts ont été déclarés.

Cette année, les dégâts sur les vignes représentent pour la première fois une proportion importante des déclarations.

Editorial

Une fois encore la lutte contre les dégâts dus au sanglier aura suscité de vives réactions et occupé bien des débats en cette fin d'été. Sur Genève, c'est notamment l'atteinte portée pour la première fois de façon conséquente aux cultures viticoles qui a mobilisé toutes les énergies, aussi bien celles des agriculteurs que des services de l'administration.

Sans vouloir s'en faire une raison, nous pensons cependant que la dynamique favorable montrée par l'espèce n'est malheureusement pas prête de s'infléchir et qu'il convient de dégager sereinement les parades qui permettront de lutter le plus efficacement contre cette pression élevée.

La majorité misera évidemment sur le tir pour « résoudre » le problème. En sachant que le seul canton de Genève ne peut contribuer que partiellement à la diminution de la densité du cheptel présent sur l'ensemble du bassin genevois, nous estimons que cela s'avérerait insuffisant et qu'un effort encore plus sérieux doit être fait sur la prévention et la protection des cultures.

En fait, les deux aspects devront être combinés de façon rationnelle et différenciée pour que tout le monde y trouve son compte le plus rapidement possible : les agriculteurs en pouvant intégrer la prévention au fonctionnement de base de l'exploitation et le SFPNP en investissant ses moyens au bon endroit et au bon moment. En prévoyant des collaborations à l'avance, plutôt que dans l'urgence, le dialogue n'en sera que plus détendu.

Pour la prévention des dégâts, il s'agira de désigner les méthodes à appliquer dans les zones et les cultures à risques. Pour les tirs de régulation, il faudra établir une coordination avec les chasseurs français et vaudois au niveau des nombres d'individus concernés et des périodes d'intervention.

Le nombre de facteurs influençant le comportement de l'espèce interagissent de façon si complexe que le temps de l'action concertée à l'échelle du bassin genevois est arrivé. Nous invitons donc les milieux agricoles et les milieux cynégétiques à développer avec nous les éléments évoqués ci-dessus dans la pratique quotidienne dès aujourd'hui.

Robert Cramer

La situation devenant critique à la fin de l'été, le SFPNP a décidé de réaliser une campagne d'intervention ponctuelle exceptionnelle dans les secteurs les plus touchés.

Cette opération a été un succès; elle a permis d'aboutir dans des délais très courts à des tirs importants et ces prélèvements ont été réalisés dans le respect des consignes de tir du plan d'écogestion.

Le détail de cette opération de régulation ciblée est relaté à la page 2 de ce numéro.

D'une manière générale, l'effort de régulation s'est intensifié face à celui de l'année 1999; un total de 92 sangliers a déjà été tiré par les gardes du SFPNP.



OPÉRATION CIBLÉE DE RÉGULATION



Photo: P. Hugonin

Suite à de nombreuses plaintes dues aux dégâts de sangliers sur les céréales et les vignes, le SFPNP a pris la décision de mener une action ciblée de régulation dans les régions les plus touchées. Tous les soirs, du 29 août au 3 septembre, quatre gardes se sont rendus de nuit sur le terrain pour effectuer cette campagne de régulation exceptionnelle. Les gardes se sont partagé les quatre zones les plus sensibles en matière de dégâts de sangliers ;

Secteur Mandement :

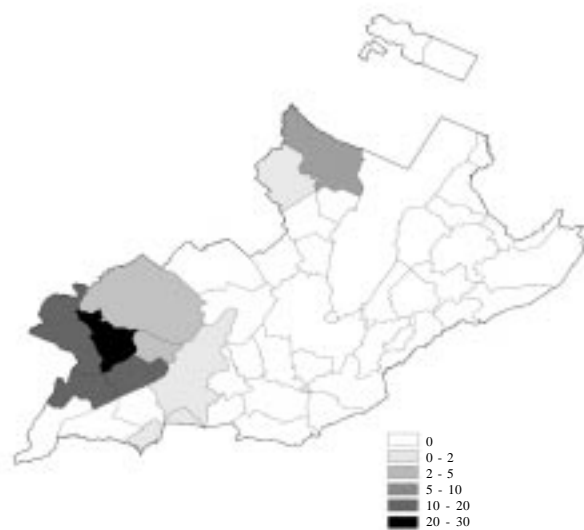
Dardagny (zone A)
Peissy, Russin (zone B)

Secteur Champagne

Cartigny, Aire-la-Ville, Bernex (zone C)
Avully, Avusy, Soral (zone D)

Les résultats des tirs sont les suivants :

Date	Mandement	Champagne
	Zones A et B	Zones C et D
29.08.00	4	1
30.08.00	6	5
31.08.00	2	2
01.09.00	3	4
02.09.00	0	1
03.09.00	2	2
Total	17	15
	Total des tirs	32



Carte de répartition des tirs effectués par commune durant l'année 2000 dans le canton de Genève. (Données du 6 septembre 2000)

Sources: SFPNP

Bête rousse tirée dans la région du Mandement et cep de vigne endommagé par un sanglier

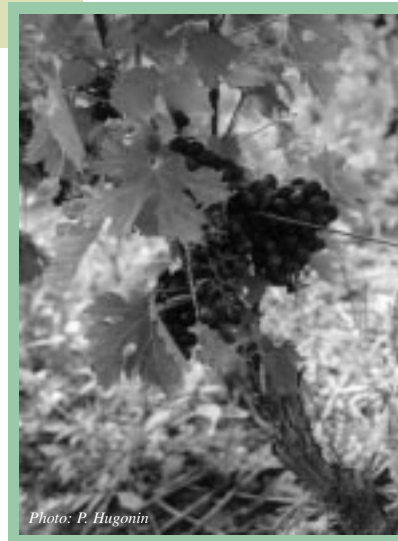


Photo: P. Hugonin

Cette campagne de régulation s'inscrit dans le plan d'écogestion 2000. Les directives de tirs ont été respectées (pas de tir de laie suivie, tir des individus de moins de 60 kg, etc. ; cf. numéro 1 Sanglier & Compagnie).

Cette opération ciblée a permis de réduire la pression des sangliers de manière locale ceci afin de prévenir de trop importants dégâts sur les vignes notamment, ainsi que sur certains maïs.

La décision d'une telle action a été prise après concertation des gardes et des spécialistes de la faune, elle a été motivée par l'observation systématique de nombreuses hardes sur le territoire du canton et par le constat de dégâts importants sur les cultures.

Parallèlement à ces tirs de régulation, des mesures de protection des cultures ont été employées notamment pour les parcelles de vigne contenant des cépages particulièrement sensibles, comme le gamaret et le garanoir.

RÉGULATION 2000

La carte de répartition des tirs effectués en 2000 dans tout le canton nous révèle que les problèmes liés aux sangliers se concentrent actuellement surtout dans la région du Mandement et de la Champagne. Comme les années précédentes, les communes de Russin (26 tirs) et de Dardagny (12 tirs) ont subi beaucoup de dégâts et par conséquent se sont vu le théâtre de la plupart des tirs de régulation, mais c'est, sans conteste, à Avully qu'on a constaté le plus de dégâts dus aux sangliers, il était alors normal que l'effort de régulation ait augmenté dans cette commune (20 tirs ont été réalisés à ce jour, alors qu'en 1998 et 1999, respectivement 3 et 4 sangliers avaient été tirés à la même date).

Dans la région de Versoix, comme les années précédentes, des dégâts ont été constatés sur le maïs et les céréales, cependant le nombre de bêtes tirées a toutefois diminué (9 tirs effectués) par rapport à l'année 1999 (17 tirs réalisés à la même époque de l'année).



INTERVIEW DE GILLES MULHAUSER, DIRECTEUR DU SFPNP

Comment expliquez-vous la constante augmentation des dégâts ces dernières années ?

On remarque que dans toute l'Europe le sanglier revient en force. Le bassin genevois, lui aussi, voit ses effectifs augmenter. Ceci s'accompagne évidemment d'un accroissement des dégâts sur les cultures. Enfin, j'estime que nous avons un retard certain en matière de protection des cultures.

Le plan d'écogestion du sanglier est-il adapté à la situation actuelle ?

Il s'agit d'un outil bien adapté car il est relativement souple et prévoit une redéfinition du plan de tir au cours de l'année en fonction de l'évolution de la situation. Il a l'avantage de permettre le débat, même s'il reste actuellement insuffisant à lui seul pour diminuer la densité du cheptel.

Justement, suite aux nombreux dégâts déclarés cette année, quelle va être la politique du SFPNP en matière de gestion du sanglier ?

Le SFPNP va réorienter sa politique vers un aspect préventif. Le canton de Genève ne doit plus être le "resto du coeur" permanent des sangliers frontaliers! De plus, pour que les prélèvements genevois soient le mieux ciblé possible, la coordination avec les milieux cynégétiques hors territoire cantonal doit être renforcée.

Est-ce que l'indemnisation des dégâts sera aussi généreuse que par le passé ?

Pour être franc, non! Mais à partir du moment où elle reprend les principes proposés par les institutions agricoles telles que l'USP, le SRVA, l'assurance grêle, je l'estime juste. Des règles claires, validées avec des représentants du monde agricole, seront disponibles pour 2001.

Quel est l'état des relations entre le Service et le monde agricole ?

De mon point de vue, je les juge plutôt bonnes. Je comprends l'énervement profond que représente la perte d'une récolte, mais, passé ce moment, c'est le dialogue sur le plan technique agricole qui doit primer. Les agriculteurs doivent savoir que ma porte leur reste ouverte.

Une parcelle de maïs clôturée dans la commune de Vulbens (Haute-Savoie)



Photo : J. Vos

Face aux mouvements migratoires transfrontaliers et l'influence des chasses françaises sur les populations de sangliers, quel rôle souhaitez-vous donner à la régulation genevoise ?

Les tirs effectués sur notre territoire garderont un rôle d'effarouchement principalement. Ces tirs ne devraient s'effectuer que durant les périodes sensibles et dans les zones ayant subi de gros dégâts. Pour être efficace, le SFPNP a renoncé à faire de la régulation de sanglier durant toute l'année. Il faut différencier nos interventions.

Face à l'augmentation des tirs sur le canton, comment réagissent les autres partenaires ?

Personne ne souhaite bien sûr voir augmenter les tirs dans un canton sans chasse. Toutefois, les modalités de tir actuelles respectant le plus possible la biologie de l'espèce et la politique de transparence qui accompagnent le plan d'écogestion semblent satisfaire l'ensemble des acteurs.

Est-ce qu'on tirera toujours autant de sangliers ?

Difficile de répondre puisque cela dépendra en partie des résultats des chasses françaises et du consensus réalisé entre les partenaires genevois au sein de la sous-commission de la faune. Je compte d'ailleurs beaucoup sur la participation active de cette dernière dans ce dossier.



PRÉVENTION DES DÉGÂTS CHEZ NOS VOISINS FRANÇAIS



Photo : J. Vos

M. Corcelle sur une parcelle de maïs visitée par des sangliers.



Photo : Ecotec

La réserve de l'Etournel vue depuis Pougny.

Dans le cadre du travail de diplôme de Madame Patricia Hugonin étudiante en Gestion Nature à l'école de Lullier, une visite a été effectuée dans les unités de gestion limitrophes de Haute-Savoie et de l'Ain.

Haute-Savoie

L'unité de gestion 14 dont sont responsables MM. Ducruet et Fol, représentants régionaux de la fédération des chasseurs de Haute Savoie, comprend le massif du Vuache jusqu'au Fort de l'Ecluse et toute la région délimitée par le Rhône, la frontière suisse et le pied du Salève à hauteur de Cruseilles. Elle compte 10 kilomètres de frontière avec le canton de Genève, sa superficie est de 180 km².

En 1987-88, il y avait très peu de sangliers dans l'unité 14, la politique de la fédération de chasseurs du département a été de faire augmenter dans un premier temps les effectifs pour ensuite répartir les noyaux sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, cette politique a tellement

bien marché que l'on trouve beaucoup de sangliers sur l'ensemble de l'unité de gestion 14.

Il n'existe pas de plan de tir officiel. D'une manière générale les marcassins et les laies suitées sont épargnés. Le cheptel se maintient grâce au système de réserves.

Dans l'ensemble de l'unité de gestion, on compte 5 réserves de chasse qui jouent chacune un rôle de préservation et de protection des sangliers. La

réserve de l'Etournel, au bord du Rhône, occupe une position centrale dans la problématique sanglier du canton de Genève.

Cette réserve de chasse s'étend sur 260 ha en comptant la surface en eau et se situe à cheval entre les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Elle s'inscrit dans un couloir de migration de la grande faune de très grande importance pour le canton de Genève. Lors d'un décantonnement réalisé en 1996, 187 sangliers ont été comptés. La réserve présente des biotopes très favorables à l'installation de hardes de sangliers ; de l'eau en abondance, de la tranquillité et une nourriture riche.

Une volonté de collaboration a vu le jour entre l'Ain et la Haute-Savoie à la suite des décantonements effectués dans la réserve de L'Etournel.

A l'ouverture de la chasse, les sangliers se réfugient dans la réserve ou en Suisse durant la journée, et retournent en France dans les champs, pendant la nuit.

Selon M. Fol, les populations de sangliers ont su profiter de deux années consécutives de neige précoce. En effet, les chasseurs français ne chassent plus lorsqu'une couche de neige couvre le sol.

(Suite en page 5)

Des chiens de chasse français traversent la frontière

Depuis l'interdiction de la chasse dans le canton de Genève, les gardes du SFPNP sont régulièrement confrontés aux problèmes de pénétrations de chiens de chasse français sur le territoire suisse.

La chasse au grand gibier, plus particulièrement au sanglier, a pris un essor important et soulève souvent des passions. Cette chasse est en général pratiquée sous forme de battue aux chiens courants et si elle est réalisée dans des secteurs de chasse attenants à la frontière suisse, il arrive alors qu'un sanglier soit poursuivi par des chiens français sur le territoire genevois. Une rencontre entre chasseurs et autorités françaises et suisses a eu lieu fin août 2000, à Valleiry, pour discuter de ces différents et pour tenter de trouver des solutions acceptables par toutes les parties.

Il ressort des différentes discussions, que l'autorité genevoise ne peut tolérer des débordements de chiens chassant sur Suisse.

Le canton doit être considéré comme une réserve et toute activité dérangeant la faune sauvage y est interdite par la loi. Il appartient, par conséquent, aux détenteurs des chiens d'en rester maître, même si ce n'est pas toujours chose aisée. Dans le cas d'une bête blessée qui traverserait la frontière, une recherche "officielle" doit être entreprise. La recherche de l'animal blessé par le conducteur de chien de rouge doit se faire en présence d'un garde genevois. En aucun cas, le chasseur ne pénétrera avec son arme, même déchargée, sur le territoire genevois.

L'ensemble des participants à la dernière réunion franco-suisse espère que ce type de rencontre se renouvellera régulièrement afin de favoriser une bonne collaboration transfrontalière pour la gestion de cette espèce.

Jean-Louis Delabays, garde chef



M. Ducruet pense que l'impact de la chasse est très important sur le comportement et le nombre de sangliers. Ceux-ci réagissent très rapidement à toute modification de la pression de chasse.

M. Fol explique que la chasse, par sa pression constante et régulière, favorise les concentrations de sangliers dans les zones protégées. Si la pression de chasse se faisait de manière moins prévisible, elle pourrait être plus efficace, les sangliers ne parvenant pas à adapter leur comportement.

Département de l'Ain

M. Corcelle, lieutenant de Louveterie du canton de Collonges, confirme que dans le département de l'Ain et en particulier dans le Pays de Gex, depuis quelques années, les sangliers ne sont plus seulement cantonnés dans les forêts jurassiennes, mais qu'une forte population se trouve aujourd'hui en plaine. A son avis les réserves de l'Etournel et le canton de Genève jouent le même rôle de refuge que le massif forestier jurassien.

Les dégâts ayant doublé par rapport à l'année 1999, une ouverture anticipée de la chasse a été décidée dans l'Ain (du 15 août au 9 septembre). Cela a provoqué un afflux précoce de sangliers sur les communes limitrophes de Suisse et de Haute-Savoie.

Pour faire face à l'augmentation des problèmes liés aux sangliers, une unité de gestion a été créée dans le canton de Collonges. Elle réunit tous les quatre mois, les représentants des sociétés de chasse, les délégués agricoles et les lieutenants de louveterie des régions concernées.

Les méthodes de protection

En Haute-Savoie comme dans l'Ain, la méthode de protection des cultures la plus usitée est la clôture électrique. Le matériel, sa pose, son maintien et sa surveillance sont assurés par les associations de chasseurs. L'agriculteur est dédommagé qu'il protège ses cultures ou non.

Seul le maïs est parqué. Les clôtures sont à deux ou trois fils, branchées sur le secteur si possible ou sur des batteries puissantes. L'herbe est coupée toutes les semaines. Pour M. Corcelle, l'efficacité n'est pas de 100%, mais si le suivi se fait correctement, on atteint les 90%.

Lors de la période du semis du maïs, l'agrainage linéaire est efficace et maintient les sangliers en forêt. Lorsque le maïs est en lait celui-ci est trop attrayant, seules les clôtures électriques peuvent alors protéger les cultures.

Chaque commune possède au moins une parcelle vouée aux cultures dissuasives pour le gibier (ex: du maïs est semé et laissé au gibier). Mesure jugée efficace et favorable à d'autres espèces, elle permet de jouer un rôle de tampon et retient les sangliers désireux d'aller se nourrir hors de la forêt.

Ces campagnes intensives de protection des cultures ont réussi à diminuer de manière significative les dégâts dus aux sangliers dans les communes françaises limitrophes. La grande majorité des champs de maïs situés près des réserves ou près de la frontière suisse sont systématiquement clôturés.

La situation est telle que le canton de Genève fonctionne maintenant comme le garde-manger du bassin genevois !



Photo : J. Vos

BRÈVES INFOS



PREMIER CERF CAPTURÉ

Dans la réserve de faune n°23, près des marais de la Versoix, un cerf de 12 cors réguliers a été endormi par le surveillant de la faune de la circonscription 1 du canton de Vaud, M. Deleury.

Le cervidé bramait en compagnie d'une biche et de son faon. Il a fallu trois fléchettes-seringue, pour endormir ce beau mâle de près de 150 kg.

Après l'avoir muni d'un collier émetteur GPS, le cerf a reçu une injection d'un agent antagonique (produit qui élimine l'effet de l'agent anesthésique). L'animal s'est relevé rapidement pour disparaître dans les marais de la Versoix. Dix minutes plus tard, il poursuivait une biche en bramant!

Cette capture s'inscrit dans la thèse de P. Patthey sur la recolonisation du Jura par le cerf. Le suivi télémétrique de ce cerf va permettre au biologiste de suivre ses déplacements et d'évaluer la taille et la nature de son domaine vital.



LES AGRICULTEURS QUESTIONNÉS

S'inscrivant dans la nouvelle politique de gestion du SFPNP, Mme Patricia Hugonin, étudiante au centre de Lullier en gestion nature, a réalisé, dans le cadre de son travail de diplôme, une enquête préliminaire consacrée aux dégâts de sangliers sur les cultures à Genève.

Une enquête a été menée auprès d'une partie des agriculteurs ayant subi des dégâts sur leurs cultures. En parallèle à cette enquête, une analyse des dégâts par région du canton a été faite sur la base des déclarations parvenues au SFPNP.

Si vous désirez obtenir les résultats de cette enquête, adressez-vous à :

Patricia Hugonin
322 rte de Jussy
1254 Jussy
tél: 759 30 07





BRÈVES INFOS

RETOUR DU SANGLIER EN EUROPE ET EN SUISSE

Le canton de Genève n'est pas le seul à connaître une augmentation du nombre de sangliers et tout le cortège de problèmes qui s'en suit.

Dans le canton de Thurgovie, Hannes Geisser a suivi l'évolution des populations de sangliers, il remarque une nette augmentation de leur nombre depuis le début des années 90.

Des études réalisées dans le sud-ouest de l'Allemagne montrent une explosion des sangliers durant les années 80 déjà avec de nombreux dégâts sur les cultures.

En France, les prélèvements de sangliers ne cessent d'augmenter depuis une vingtaine d'années, avec une plus forte augmentation depuis 1991. Les causes de cette explosion européenne sont multiples. Une meilleure gestion cynégétique de l'espèce dans plusieurs pays européens, l'augmentation des cultures de maïs, les changements climatiques (notamment le radoucissement des hivers) et la déprise agricole avec la reforestation qui s'ensuit sont autant de raisons qui pourraient expliquer la progression spectaculaire des populations de sangliers en Europe.

La situation du bassin genevois n'est donc pas exceptionnelle, mais s'inscrit dans la tendance à la hausse que l'on constate partout en Europe.

